

**PROCÈS-VERBAL DE LA 145^e SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 19 décembre 2019

Adopté à la séance du 2 juin 2020

Sont présents : M^e Morton S. Minc, président

M^{me} Marie Auger
M^e Hélène Bédard
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Suzanne Danino
M^e Lise Girard
M. Simon Julien
M^e Natalie Lejeune
M. Michel Marchand
M^e Lucie Nadeau

Sont absents : M^e Josée Bédard
M^e Anne-Marie Forget
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M^{me} Nancy Rhéaume
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par moyen technologique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces *règles*.

Il est prévu à l'avis de convocation transmis aux membres qu'elle se termine le à 18 h.

2. Dépôt du rapport du comité d'enquête dans le dossier 2019 QCCJA 1096

Le comité constitué pour mener l'enquête sur les plaintes 2019 QCCJA 1096 soumet son rapport.

Ce rapport a été transmis aux membres par courriel. Les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Morton S. Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance :

1. qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prenne acte du rapport du comité chargé de mener l'enquête sur les plaintes formulées par M^e Daniel Crespo Villarreal (dossier 2019 QCCJA 1096) à l'égard de M^e Marc Lavigne, juge administratif de la Régie du logement, déclarant la plainte fondée à l'égard du manquement allégué par le plaignant concernant le délai du délibéré;
2. que suivant la recommandation du comité d'enquête dans son rapport, et ce conformément à l'article 192 de la *Loi sur la justice* administrative, le Conseil de la justice administrative adresse une réprimande à M^e Marc Lavigne, régisseur à la Régie du logement.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du comité d'enquête dans la plainte de M^e Daniel Crespo Villarreal à l'égard de M^e Marc Lavigne, juge administratif à la Régie du logement, et lui adresse une réprimande.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 19 décembre 2019, à 18 h comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil,

Morton S. Minc, avocat